

PACK CARTOGRAPHIE DES DONNEES

Faites la cartographie des données à caractère personnel au sein de votre entreprise

Identifier les données dans votre entreprise

La cartographie des données est la clef de voûte de votre mise en conformité. Pré-requis à la mise en conformité au RGPD, la cartographie des données va permettre :

- de recenser, de visualiser, et de déterminer les points d'entrée et de sortie des traitements de données
- de déterminer la typologie des données à caractère personnel traitées dans l'entreprise

A cette seule condition, il sera possible au responsable du traitement ou du sous-traitant d'assurer une gouvernance et de réguler les accès aux traitements les plus sensibles

La cartographie des données s'impose comme le premier levier à actionner pour démarrer le projet de conformité au RGPD même si elle ne répond à aucune obligation de forme ou de fond du Règlement.

Pourquoi ce processus est capital ?

Cartographier les données permet donc de tisser des liens entre la vision technique (collecte, utilisation, transformation, transfert et stockage) et la vision métier (l'utilisation qui en est faite au sein des différents services) des traitements effectués sur les données par votre entreprise. Ce processus vise à donner à chaque membre de votre équipe les outils d'une meilleure gouvernance opérationnelle de la donnée et à assurer pour l'avenir les principes de privacy by design et/ou privacy by default.

Ensuite, conformément aux principes de minimalisation, de proportionnalité du traitement des données à caractère personnel et de rétention minimale des données, énoncés à l'article 5 du règlement cette étape permet de procéder à la purge des données traitées par votre entreprise et de déterminer les actions à mener dans le cadre de la mise en conformité, telles que le registre, les DPIA, les formulaires de consentements, les mentions légales, ...

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous par email via sp@altalaw.be ou par téléphone via 0472/276.331



PACK CARTOGRAPHIE DES DONNEES

Faites la cartographie des données à caractère personnel au sein de votre entreprise

Nos solutions

Afin de pouvoir assurer la réalisation de cette cartographie, de vous aider à tracer dans votre entreprise le flux des données à caractère personnel et d'en déterminer la ou les typologie(s), nous vous proposons deux solutions :

1. Notre équipe vous rencontre et établit avec vous un planning visant à réaliser votre cartographie. Cette méthodologie implique bien sûr la participation active de votre entreprise afin de nous fournir les informations nécessaires à la réalisation de cette cartographie. Partant des informations récoltées, nous établissons sur une base déclarative votre cartographie, pour un coût forfaitaire de **250 € hors TVA par traitement** cartographié. Cette cartographie donne lieu à un rapport composé de fiches informatives par traitement.
2. Si vous disposez des ressources et des connaissances suffisantes pour réaliser votre cartographie seul, si vous avez déjà avancé dans cet exercice, si vous utilisez un outil de legal tech automatisant les obligations du RGPD, nous pouvons intervenir au besoin comme support sur base de nos tarifs horaires :
 - ✓ 150 €/h hors TVA.
 - ✓ 500 € hors TVA la ½ journée.
 - ✓ 900 € hors TVA la journée complète.

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous par email via sp@altalaw.be ou par téléphone via 0472/276.331

